

Contact :

Centre Communal d'Action Sociale

22 - 24 rue du Wad-Billy

57000 METZ

Tél: 0 800 891 891

Directeur général : Yann LE BOLLOCH

Courriel : contact@ccas.mairie-metz.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Conditions d'accueil : tous publics

Horaires des permanences de l'Antenne solidarité du CCAS

[Mairie de quartier de Bellecroix](#) : mardi de 14h à 16h

[Mairie de quartier du Sablon](#) : jeudi de 14h à 16h

[Mairie de Borny](#) : mardi de 9h à 11h

[Mairie de quartier de Queuleu](#) : lundi de 14h à 16h

[Mairie de quartier de Patrotte Metz-Nord](#) : jeudi de 9h à 11h

Service apporté :

développement de dispositifs et de service d'accompagnements professionnels d'accès aux droits, de lutte contre la précarité et l'isolement.

Statut : Le CCAS est un établissement public communal, régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles

Vice présidente : Christiane PALLEZ

Porteur du projet social municipal, le CCAS intervient en direction de tous les messins en difficulté, contribue à la lutte contre les facteurs d'exclusion et au maintien de la cohésion sociale. Cette mission est menée dans une approche globale, partenariale, de proximité en mettant à disposition du public un personnel qualifié, capable d'analyser les situations les plus complexes.

La Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion privilégie le soutien et l'accompagnement social tant individuel que collectif. Par l'intermédiaire de ses permanences dans les mairies de quartier, le CCAS a renforcé sa vocation de service de proximité en permettant notamment aux messins d'accéder à leurs droits sociaux. Il s'attache également à développer des actions de lutte contre la précarité, notamment énergétique, favorise l'accès au logement pour tous et se préoccupe plus particulièrement des publics en situation d'errance.

La Ville et son CCAS s'engagent au quotidien à améliorer l'habitat senior, promouvoir la vie active des aînés, informer et accompagner les plus fragiles. Metz a ainsi fait le choix de construire un programme d'actions inscrit dans le temps visant à améliorer le quotidien de nos aînés et à leur donner toute leur place dans la vie de la cité.

http://metz.fr/pages/action_sociale/ccas/ccas.php

http://metz.fr/pages/action_sociale/accompagnement_social.php